

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: **Multisteril CD**
UFI: SKVD-Q8NQ-G00C-PJHJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Nettoyant et désinfectant
Destination: Concentré liquide pour le nettoyage et la désinfection des instruments dentaires/instruments médicaux et des instruments rotatifs de précision, sans fixer les protéines, pour une utilisation avec le bac à ultrasons Multisteril de Tecno-Gaz.
Utilisations déconseillées: Aucune en cas d'utilisation conforme.
Remarque: Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: TECNO-GAZ S.p.A.
Strada Cavalli n. 4
43038 Sala Baganza (PR) (Italie)
Téléphone: +39 0521 8380
Fax: +39 0521 833391
E-mail: info@tecnogaz.com
Internet: www.tecnogaz.com
Fabricant: ALPRO MEDICAL GMBH
Mooswiesenstraße 9
D-78112 St. Georgen (Allemagne)
Téléphone: +49 7725 9392-0
Fax: +49 7725 9392-91
E-mail: info@alpro-medical.de
Internet: www.alpro-medical.de

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité: doku@alpro-medical.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence de la société: +49 7725 9392-0
Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 (UTC+1); seulement pour les informations concernant les produits chimiques et la législation sur les substances dangereuses
Centre d'appel d'urgence anti-poisons: +49 761 19240
Centre d'information antipoison, Fribourg, Allemagne (24 h / 7 d)
Centre d'appel d'urgence anti-poisons (France): +33 (0)1 40 05 48 48
Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris: (24 h / 7 d)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Méthode de classification
Flam. Liq. 3; H226	D'après les données d'essais (Point d'éclair)
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Libellé complet des classes de danger et des phrases H: voir RUBRIQUE 16.1

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Composants dangereux qui

doivent être listés sur l'étiquette: Amines, N-C12-14-alkyltrimethylenedi- (90640-43-0); N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (2372-82-9); 2-Aminoéthanol (141-43-5); Guanidine, N,N''-1,3-propanediylbis-, N-coco alkyl dérivatives (98246-84-5)

Phrases H:	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Phrases EUH:	EUH208	Contient de la Pipérazine, du (R)-p-mentha-1,8-diène et de la N-dodécylpropane-1,3-diamine. Peut produire une réaction allergique.
Phrases P:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (voir RUBRIQUE 12.5.).

Les substances contenues dans le mélange ne possèdent aucune propriété perturbant le système endocrinien conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV (voir RUBRIQUE 11 et RUBRIQUE 12.6). Les substances contenues dans le mélange sont inférieures à la limite de déclaration des substances figurant sur la liste des substances extrêmement préoccupantes conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59, paragraphe 10.

Pas d'autres dangers connus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux en solution aqueuse.

Ingrédients dangereux

Nom chimique	Numéros d'identification	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	% en poids
Propan-2-ol	N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 N° index: 603-117-00-0 N° d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	≥ 5 - < 15
Amines, N-C12-14-alkyltrimethylenedi-	N° CAS: 90640-43-0 N° CE: 292-562-0 N° d'enregistrement REACH: 01-2119957843-25-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 <i>M-Factor acute: 100</i> <i>M-Factor chronic: 1</i> <i>ATE:</i> <i>DL₅₀ orale: 200 mg/kg bw</i>	≥ 5 - < 15
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	N° CAS: 2372-82-9 N° CE: 219-145-8 N° d'enregistrement REACH: 01-2119980592-29-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 STOT RE 2; H373 (Rein) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 <i>M-Factor acute: 10</i> <i>ATE:</i> <i>DL₅₀ orale: 261 mg/kg bw</i>	≥ 1 - < 5
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	N° CAS: 112-34-5 N° CE: 203-961-6 N° index: 603-096-00-8 N° d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-XXXX	Eye Irrit. 2; H319	≥ 1 - < 5

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

2-Aminoéthanol	N° CAS: 141-43-5 N° CE: 205-483-3 N° index: 603-030-00-8 N° d'enregistrement REACH: 01-2119486455-28-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B ; H314 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412 <i>Limites de concentrations spécifiques:</i> STOT SE 3; H335: C ≥ 5 % <i>ATE:</i> <i>DL₅₀ orale: 1089 mg/kg bw</i> <i>DL₅₀ cutanée: 2504 mg/kg bw</i> <i>CL₅₀ inhalation: > 1,3 mg/L air; vapeur</i>	≥ 1 - < 5
Guanidine, N,N'''-1,3-propanediyl-bis-, N-coco alkyl dérivatives	N° CAS: 98246-84-5 N° CE: 308-757-1 N° d'enregistrement REACH: 01-2120761537-47-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H410 <i>M-Factor acute: 10</i> <i>M-Factor chronic: 1</i> <i>ATE:</i> <i>DL₅₀ orale: 500 mg/kg bw</i>	≥ 1 - < 5
Acide édétique; (EDTA)	N° CAS: 60-00-4 N° CE: 200-449-4 N° index: 607-429-00-8 N° d'enregistrement REACH : 01-2119486399-18-XXXX	Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 <i>ATE:</i> <i>LOAEC inhalation: 30 mg/m³ air</i>	≥ 1 - < 5
Pipérazine	N° CAS: 110-85-0 N° CE: 203-803-3 N° index: 612-057-010-4 N° d'enregistrement REACH: 01-2119480384-35-XXXX	Flam. Sol. 1; H228 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Resp. Sens. 1; H334 Repr. 2; H361fd	≥ 0,2 - < 1
N-dodécylpropane-1,3-diamine	N° CAS: 5538-95-4 N° CE: 226-902-6 N° d'enregistrement REACH: 01-2120862678-37-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 <i>ATE:</i> <i>DL₅₀ orale: 300 – 2000 mg/kg bw</i>	≤ 0,5
(R)-p-mentha-1,8-diène	N° CAS: 5989-27-5 N° CE: 227-813-5 N° index: 601-096-00-2 N° d'enregistrement REACH: 01-2119529223-47-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 Asp- Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Acute 1; H410 <i>M-Factor acute: 1</i>	≤ 0,1

Libellé des classes de danger et phrases H: voir RUBRIQUE 16.1.

Valeurs limites d'exposition professionnelle: voir RUBRIQUE 8.1.

Valeurs ATE: voir RUBRIQUE 11.1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:	Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Enlever immédiatement les vêtements souillés et imprégnés.
Après inhalation:	Emmener la personne concernée à l'air frais, l'allonger dans un endroit chaud et calme. Consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver tout de suite abondamment la peau à l'eau et au savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	Laver immédiatement les yeux à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un ophtalmologiste.
Après ingestion:	Rincer la bouche à l'eau. Ne donner que quelques gorgées à boire (produit moussant). Ne pas faire vomir (danger d'aspiration et de perforation). Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Nocif en cas d'ingestion. Nocif: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Peut produire une réaction allergique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:	Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO ₂), oxydes d'azote (NO _x)
-----------------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Informations supplémentaires:	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Assurer une aération suffisante. Danger particulier de glissement sur du produit qui s'est échappé ou répandu. Évacuer la zone à risque. Observer les plans d'urgence. Faire intervenir des personnes compétentes.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Protection des yeux/du visage: lunettes de protection avec protections latérales conformes à la norme EN 166

Protection des mains: gants de protection conformes aux normes EN ISO 374-1 et EN 21420

Type de matériau : NBR (caoutchouc nitrile)

Autre protection cutanée: vêtements de protection à manches longues

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les eaux de surface et souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement

Dans le cas où de grosses quantités de produit se sont répandues, créer des barrages ou délimiter autrement le secteur pour éviter l'écoulement du produit dans les cours d'eau. Couvrir ou colmater les canalisations.

Nettoyage

Essuyer les petites quantités avec du matériau absorbant (par exemple des chiffons, du non-tissé). Absorber les grosses quantités avec du matériau liant les liquides (sable, diatomite, liant universel, sciure). Les rassembler dans des conteneurs fermés appropriés et les envoyer en déchetterie. Nettoyer à fond les surfaces souillées.

Autres informations

On ne connaît pas de méthodes inappropriées de confinement et de nettoyage.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les méthodes de manipulation sûres: voir RUBRIQUE 7.1.

Informations concernant l'équipement de protection individuelle: voir RUBRIQUE 8.2.

Informations concernant l'élimination: voir RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les aérosols et vapeurs. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Conserver le récipient bien fermé. Ne verser des récipients de recharge que dans des bouteilles marquées d'origine. Garder couvert le bac de désinfection avec de solution prête à l'emploi.

Ne pas mélanger avec des produits contenant des acides, des aldéhydes ou d'autres produits de nettoyage ou des désinfectants.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à distance des médicaments, des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des cosmétiques et des stimulants.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé et stocker droit pour éviter toute fuite.

Indications concernant le stockage en commun: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée: -10 °C – 30 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors des utilisations indiquées dans la rubrique 1.2, il n'est pas prévu d'autres utilisations finales particulières.

Orientations spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

[DE] TRGS 525 – Substances dangereuses dans les établissements de soins médicaux (Section 7 activités avec des désinfectants); Édition: septembre 2014;
Source: GMBI 2014; du 13/10/2014 [n° 63]; 10/07/2015 [n° 27]; www.baua.de

[DE] Règle DGUV 207-206 – Prévention des risques chimiques lors de la manipulation de désinfectant dans les services de santé; Édition: 2016:12;
Source: <https://publikationen.dguv.de>

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Pays	Valeurs limites				Base juridique	Remarques
	Long terme (8 heures)		Court terme (15 minutes)			
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³		
Propan-2-ol (N° CAS: 67-63-0)						
UE						Pas de valeur limite fixée
France			400	980	INRS, ED 984	
2-Aminoéthanol (N° CAS: 141-43-5)						
UE	1	2,5	3	7,6	2006/15/CE	Peau
France	1	2,5	3	7,6	INRS, ED 984	*
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol (N° CAS: 112-34-5)						
UE	10	67,5	15	101,2	2006/15/CE	
France	10	67,5	15	101,2	INRS, ED 984	
Pipérazine (N° CAS: 110-85-0)						
UE		0,1		0,3	2000/39/CE	
France		0,1		0,3	INRS, ED 984	R2
N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS: 2372-82-9)						
UE						Pas de valeur limite fixée
France						Pas de valeur limite fixée
(R)-p-mentha-1,8-diène (N° CAS: 5989-27-5)						
UE						Pas de valeur limite fixée
France						Pas de valeur limite fixée

Abréviations, symboles, chiffres et explications utilisés

* Risque de pénétration percutanée.

Peau Des quantités plus importantes de la substance peuvent être absorbées par la peau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

R2 Substance classée toxique pour la reproduction catégorie 2.

Valeurs limites biologiques

Pays	Paramètre	Valeur limite	Matériel d'analyse	Moment du prélèvement	Base juridique
Propan-2-ol (N° CAS: 67-63-0)					
Allemagne	Acétone	25 mg/l	Sang total	Fin d'exposition ou fin de poste	TRGS 903
	Acétone	25 mg/l	Urine	Fin d'exposition ou fin de poste	TRGS 903

Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482:2021-03; Titre: Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques; Version française de l'EN 482:2021

NF EN 689:2020; Titre: Exposition sur les lieux de travail - Mesure de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie de contrôle du respect des valeurs limites d'exposition professionnelle; Version française de l'EN 689:2020

NF EN 14042:2003; Titre: Air des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques; Version française de l'EN 14042:2003

CEN/TR 17055:2017; Titre: Exposition sur les lieux de travail. Mesurage des agents chimiques conformément aux exigences de l'EN 482 et de l'une des normes EN 838, EN 1076, EN 13205, EN 13890 et EN 13936. Choix des procédures

ISO TR 14294; Titre: Air des lieux de travail. Mesurage de l'exposition cutanée. Principes et méthodes.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures de protection techniques et organisationnelles

La douche oculaire (ou le flacon de rinçage oculaire) et la douche d'urgence doivent se trouver à proximité du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes protectrices avec protection latérale conformes à EN 166

Protection de la peau:

Protection des mains: Des gants de protection conformes à EN ISO 374-1 et EN 21420.

Protection anti-éclaboussures:

Gants de protection: type C; résistant à la perméation d'au moins 10 minutes

Contact permanent (> 480 min):

Gants de protection: type A ou B; code à lettres A, H, I, G, O; résistant à la perméation d'au moins 30 minutes

Autre protection de la peau: Vêtements de protection à manches longues (blouse de laboratoire)

Protection respiratoire: Non nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Risques thermiques: Pas de mesures de protection spéciales nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, voir RUBRIQUE 6.

Informations concernant l'élimination, voir RUBRIQUE 13.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect/État physique:	liquide clair et jaunâtre	
Odeur:	caractéristique, de l'amine	
Seuil olfactif:	sans objet	
Point de fusion/point de congélation:	< - 18 °C	(test interne)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 82 °C	(point d'ébullition le plus bas des matières premières contenues)
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs inflammables	
Limite inférieure d'explosivité:	Propan-2-ol: 2 % en volume	
Limite supérieure d'explosivité:	Propan-2-ol: 13 % en volume	
Point d'éclair:	32 °C	(EN ISO 2719:2002)
Température d'auto-inflammabilité:	> 350 °C	(température d'inflammation la plus basse des matières premières contenues)
pH (non dilué):	10,0 – 11,0	(20 °C)
Viscosité cinématique:	pour les solutions aqueuses non applicable.	
Solubilité dans l'eau:	entièrement soluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pour les mélanges non applicable.	
Pression de vapeur:	43 hPa	(20 °C, pression de vapeur de la matière première la plus volatile)
Densité:	0,970 – 0,990 g/cm ³	(20 °C)
Densité de vapeur relative:	sans objet	
Caractéristiques des particules:	pas de particules	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Gaz inflammables:	non applicable
Aérosols:	non applicable
Gaz comburants:	non applicable
Gaz sous pression:	non applicable
Liquides inflammables:	non applicable
Matières solides inflammables:	non applicable
Substances et mélanges autoréactifs:	non applicable
Liquides pyrophoriques:	non applicable
Matières solides pyrophoriques:	non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

Matières et mélanges auto-échauffants: non applicable

Substances et mélanges qui dégagent
des gaz inflammables au contact de l'eau: non applicable

Liquides comburants: non applicable

Matières solides comburantes: non applicable

Peroxydes organiques: non applicable

Substances ou mélanges corrosifs
pour les métaux: compatibilité matérielle limitée avec l'aluminium

Explosibles désensibilisés: non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Conductivité électrique (non dilué): 3500 – 4000 µS/cm (20 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les acides et les aldéhydes.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en cas de manipulation et de stockage conformes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Réagit avec les acides et les aldéhydes.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Compatibilité matérielle limitée avec les silicones, le caoutchouc, l'aluminium et les marquages couleurs dans le bain à ultrasons.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë - orale: Estimation de la toxicité aiguë $ATE_{mix} = 1860 \text{ mg/kg}$
=> Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - cutanée: Estimation de la toxicité aiguë $ATE_{mix} > 2000 \text{ mg/kg}$
=> pas de classification

Toxicité aiguë - inhalation: Estimation de la toxicité aiguë $ATE_{mix} > 20 \text{ mg/l}$
=> pas de classification

Ingrédients

Amines, N-C12-14-alkyltrimethylenedi- (N° CAS: 90640-43-0):

Toxicité aiguë - orale: DL_{50} : 200 mg/kg bw; espèce: rat; souche: HsdRccHan: WIST (SPF);
méthode: OECD 423

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS: 2372-82-9):

Toxicité aiguë - orale: CL₅₀: 261 mg/kg bw; espèce: rat; souche: Sprague-Dawley; méthode: OECD 401

2-Aminoéthanol (N° CAS: 141-43-5):

Toxicité aiguë - orale: DL₅₀: 1089 mg/kg bw; espèce: rat; souche: Sprague-Dawley; méthode: OECD 401

Toxicité aiguë - cutanée: DL₅₀: 2504 mg/kg bw; espèce: lapin; souche: New Zealand White; méthode: OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation: CL₅₀: > 1,3 mg/l air; espèce: rat; souche: Sprague-Dawley; 6 h; vapeur

Guanidine, N,N''-1,3-propanediylbis-, N-coco alkyl dérivatives (N° CAS: 98246-84-5):

Toxicité aiguë - orale: DL₅₀: 500 mg/kg bw; espèce: rat; souche: Wistar; méthode: OECD 401

Acide édétique; (EDTA) (N° CAS: 60-00-4):

Toxicité aiguë - inhalation: LOAEC: 30 mg/m³ air; espèce: rat; souche: Wistar; 6 h; méthode: OECD 412

N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS: 5538-95-4):

Toxicité aiguë - orale: DL₅₀ orale: 300 – 2000 mg/kg bw.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Provoque des brûlures de la peau graves. [Méthode de calcul]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Provoque des lésions oculaires graves. [Méthode de calcul]

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Contient de la Pipérazine, du (R)-p-mentha-1,8-diène et de la N-dodécylpropane-1,3-diamine. Peut produire une réaction allergique. [Méthode de calcul]

Ingrédients

Pipérazine (N° CAS: 110-85-0):

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes d'allergie, d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

(R)-p-mentha-1,8-diène (N° CAS: 5989-27-5):

Peut provoquer une allergie cutanée.

N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS: 5538-95-4):

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Pas de données disponibles.

Cancérogénicité

Produit

Pas de données disponibles.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

Toxicité pour la reproduction

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

Ingrédients

Pipérazine (N° CAS: 110-85-0):

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

Ingrédients

Propan-2-ol (N° CAS: 67-63-0):

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2-Aminoéthanol (N° CAS: 141-43-5):

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Produit

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. [Méthode de calcul]

Ingrédients

Amines, N-C12-14-alkyltriméthylène-di- (N° CAS: 90640-43-0):

NOAEL: 0,4 mg/kg bw/jour; voie d'administration: sonde de gavage; espèce: rat (mâle/femelle)

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS: 2372-82-9):

NOAEL: 4 mg/kg bw/jour; voie d'administration: alimentation; durée d'exposition: 52 s; espèce: rat

NOAEL: 8 mg/kg bw/jour; voie d'administration: alimentation; durée d'exposition: 90 j; espèce: chien

LOAEL: 5 mg/kg bw/jour; voie d'administration: peau; durée d'exposition: 90 j; espèce: rat

Acide édétique; (EDTA): (N° CAS: 60-00-4):

NOAEL: 500 mg/kg; bw/jour voie d'administration: alimentation; espèce: souris (mâle/femelle)

Danger par aspiration

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul].

Ingrédients

(R)-p-mentha-1,8-diène (N° CAS: 5989-27-5):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbant le système endocrinien pour l'homme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit

Très toxique pour les organismes aquatiques. [Méthode de calcul]

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

[Méthode de calcul]

Ingrédients

Amines, N-C12-14-alkyltrimethylenedi- (N° CAS: 90640-43-0):

PNEC aqua (eau douce): PNEC 3,2 µg/L; facteur d'évaluation 10; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation; PNEC eau douce (libérations intermittentes) 0,65 µg/L

PNEC aqua (eau de mer): PNEC 0,32 µg/L; facteur d'évaluation 100; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC STP: PNEC 0,205 mg/L; facteur d'évaluation 100; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC sédiment (eau douce): PNEC 1,72 mg/kg sédiment dw; facteur d'évaluation 50; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC sédiment (eau de mer): PNEC 0,172 mg/kg sédiment dw; facteur d'évaluation 500; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC sol: PNEC 10 mg/kg sol dw; facteur d'évaluation 100; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC prédateurs: PNEC 89 µg/kg aliments dw; facteur d'évaluation 90;

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS: 2372-82-9):

PNEC aqua (eau douce): PNEC 0,001 mg/L; facteur d'évaluation 10; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation; PNEC eau douce (libérations intermittentes) 0 mg/L

PNEC aqua (eau de mer): PNEC 0 mg/L; facteur d'évaluation 100;

PNEC STP: PNEC 0,18 mg/L; facteur d'évaluation 100; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC sédiment (eau douce): PNEC 3,2 mg/kg sédiment dw; facteur d'évaluation: 100; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC sédiment (eau de mer): PNEC 0,13 mg/kg sédiment dw; facteur d'évaluation: 1000; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC sol: PNEC 45,34 mg/kg sol dw; facteur d'évaluation 50; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

2-Aminoéthanol (N° CAS: 141-43-5):

PNEC aqua (eau douce): PNEC 0,07 mg/L; facteur d'évaluation 10; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation; PNEC eau douce (libérations intermittentes) 0,028 mg/L

PNEC aqua (eau de mer): PNEC 0,007 mg/L; facteur d'évaluation 100; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC STP: PNEC 100 mg/L; facteur d'évaluation 10; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC sédiment (eau douce): PNEC 0,357 mg/kg sédiment dw; méthode d'extrapolation: méthode de partage de l'équilibre

PNEC sédiment (eau de mer): PNEC 0,036 mg/kg sédiment dw; méthode d'extrapolation: méthode de partage de l'équilibre

PNEC sol: PNEC 1,29 mg/kg sol dw; facteur d'évaluation 1000; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

Guanidine, N,N'''-1,3-propanediylbis-, N-coco alkyl dérivatives (N° CAS: 98246-84-5):

PNEC aqua (eau douce): PNEC 0,4 µg/L; facteur d'évaluation 10; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation; PNEC eau douce (libérations intermittentes) 0,2 µg/L

PNEC aqua (eau de mer): PNEC 0,04 µg/L; facteur d'évaluation 100

PNEC STP: PNEC 1 mg/L; facteur d'évaluation 10

PNEC sédiment (eau douce): PNEC 10 mg/kg sédiment dw; facteur d'évaluation 100

PNEC sédiment (eau de mer): PNEC 1 mg/kg sédiment dw; facteur d'évaluation 1000

PNEC sol: PNEC 3,7 mg/kg sol dw; facteur d'évaluation 10

(R)-p-mentha-1,8-diène (N° CAS: 5989-27-5):

PNEC aqua (eau douce): PNEC 14 µg/L; facteur d'évaluation 10; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC aqua (eau de mer): PNEC 1,4 µg/L; facteur d'évaluation 100; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC STP: PNEC 1,8 mg/L; facteur d'évaluation 10; méthode d'extrapolation: facteur d'évaluation

PNEC sédiment (eau douce): PNEC 3,85 mg/kg sédiment dw; méthode d'extrapolation: méthode de partage de l'équilibre

PNEC sédiment (eau de mer): PNEC 0,385 mg/kg sédiment dw; méthode d'extrapolation: méthode de partage de l'équilibre

PNEC sol: PNEC 0,763 mg/kg sol dw; méthode d'extrapolation: méthode de partage de l'équilibre

PNEC prédateurs: PNEC 133 mg/kg aliments dw; facteur d'évaluation 30;

N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS: 5538-95-4):

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Produit

Pas de données disponibles.

Ingrédients

Amines, N-C12-14-alkyltrimethylenedi- (N° CAS: 90640-43-0):

Facilement biodégradable selon les critères de l'OCDE (conclusion par analogie).

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS: 2372-82-9):

Facilement biodégradable selon les critères de l'OCDE.

2-Aminoéthanol (N° CAS: 141-43-5):

Facilement biodégradable selon les critères de l'OCDE.

Guanidine, N,N'''-1,3-propanediylbis-, N-coco alkyl dérivatives (N° CAS: 98246-84-5):

Facilement biodégradable selon les critères de l'OCDE.

(R)-p-mentha-1,8-diène (N° CAS: 5989-27-5):

Facilement biodégradable selon les critères de l'OCDE.

N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS: 5538-95-4):

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit

Pas de données disponibles.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

Ingredients

Amines, N-C12-14-alkyltrimethylenedi- (N° CAS: 90640-43-0):

Faible potentiel de bioaccumulation (conclusion par analogie).

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS: 2372-82-9):

Pas de potentiel de bioaccumulation.

Log Kow (Log Pow): 0,34 à 20 °C

2-Aminoéthanol (N° CAS: 141-43-5):

Pas de potentiel de bioaccumulation.

Guanidine, N,N'''-1,3-propanediylbis-, N-coco alkyl dérivatives (N° CAS: 98246-84-5):

Pas de potentiel de bioaccumulation.

(R)-p-mentha-1,8-diène (N° CAS: 5989-27-5):

FBC (espèces aquatiques): 690,1 l/kg ww

Le FBC est considéré comme le point final qui définit le potentiel de bioaccumulation de la substance.

N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS: 5538-95-4):

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbant le système endocrinien pour les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit

Les résidus du produit doivent être éliminés en tant que déchet dangereux en respectant la directive sur les déchets 2008/98/CE et les règles nationales et régionales. Ne pas éliminer dans les égouts. Laisser le produit autant que possible dans son contenant d'origine. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Code de déchets / Désignation des déchets d'après CED

Résidus de produit: 07 06 01* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Élimination de l'emballage

Les emballages souillés de produit sont considérés comme des déchets dangereux et doivent être éliminés en conséquence.

Code de déchets / Désignation des déchets d'après CED

Emballages souillés: 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

Recommandation

Les emballages souillés doivent être vidés le mieux possible et peuvent être recyclés après un nettoyage approprié (rinçage à l'eau).

À partir d'une dilution de 0,5 %, le concentré n'est plus classé comme substance dangereuse.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.0. Classification de transport

Marchandise dangereuse au sens des règles de transport dans le trafic routier (ADR), le trafic ferroviaire (RID), le trafic fluvial national (ADN), le trafic maritime (code IMDG) et le trafic aérien (ICAO-TI/IATA-DGR).

14.1. Numéro ONU

UN 2924

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Isopropanol, Laurylpropylènediamine)

Code IMDG/ICAO-TI/IATA-DGR

FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Isopropanol, Laurylpropylenediamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 3

Risque(s) subsidiaire(s): (8)

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN

Dangereux pour l'environnement
(Environmentally Hazardous): Oui

Code IMDG

Polluant marin (Marine Pollutant): Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non nécessaires.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne concerne pas le produit en l'état à la livraison.

14.8. Informations supplémentaires

Catégorie de transport conforme à ADR section 1.1.3.6: 3

Quantité maximale totale par unité de
transport conforme à ADR section 1.1.3.6: 1000 L

Quantité limitée (quantité maximale par emballage
intérieur) conforme à ADR/RID/ADN/code IMDG: 5 L

Code de classification conforme à ADR/RID/ADN: FC

Numéro d'identification du danger conforme à
ADR/RID: 38

Code de restriction en tunnels conforme à ADR/RID: D/E

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

Groupe de ségrégation conforme à code IMDG section

5.4.1.5.11.1:

Code IMDG-groupe de ségrégation 18 – alkalis

EmS-Codes:

F-E, S-C

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règles UE

RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

sans objet

RÈGLEMENT (CE) N° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants

sans objet

RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

sans objet

RÈGLEMENT (UE) N° 648/2004 relatif aux détergents

Agents de surface cationiques: < 5 %

Agents de surface non ioniques: < 5 %

EDTA: < 5 %

Désinfectants

Parfums

DIRECTIVE 2012/18/UE (Directive Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE

Catégorie de danger	Quantité seuil en tonnes (Établissements seuil bas)	Quantité seuil en tonnes (Établissements seuil haut)
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000	50.000
E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100	200

DIRECTIVE 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en COV: < 16%

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

sans objet

REACH – Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

sans objet

DIRECTIVE 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Respecter les restrictions d'emploi des jeunes.

DIRECTIVE 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Respecter les restrictions d'emploi des futures mères ou mères allaitantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

Réglementation nationale (France)

INRS, ED 984

Voir RUBRIQUE 8.1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Libellé des classes de danger et phrases H

Classes de danger

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique
Asp. Tox.	Danger d'aspiration
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	Irritations cutanées
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

Phrases H (Mentions de danger)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque des irritations cutanées.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2. Abréviations et acronymes

ADN	<u>A</u> ccord européen relatif au transport international des marchandises <u>d</u> angereuses par voie de <u>n</u> avigation intérieure
ADR	<u>A</u> ccord européen relatif au transport international des marchandises <u>d</u> angereuses par <u>r</u> oute
CAQ	<u>C</u> omposés <u>a</u> mmonium <u>q</u> uaternaires
CAS	<u>C</u> hemical <u>A</u> bstracts <u>S</u> ervice
CE	<u>C</u> ommunauté <u>E</u> uropéenne
CED	<u>C</u> atalogue <u>E</u> uropéen des <u>D</u> échets
CEE	<u>C</u> ommunauté <u>E</u> conomique <u>E</u> uropéenne
CL ₅₀	<u>C</u> oncentration <u>L</u> étale <u>M</u> oyenne
CLP	Regulation on <u>C</u> lassification, <u>L</u> abelling and <u>P</u> ackaging of Substances and Mixtures (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)
Code IMDG	<u>I</u> nternational <u>M</u> aritime Code for <u>D</u> angerous <u>G</u> oods (Règles internationales concernant les marchandises dangereuses dans le trafic maritime)
COV	Teneur en <u>C</u> omposés <u>O</u> rganiques <u>V</u> olatils (Volatile Organic Compounds - VOC)
[DE]	Dispositions nationales allemandes
DGUV	<u>D</u> eutsche <u>G</u> esetzliche <u>U</u> nfall <u>v</u> ersicherung (Assurance accidents légale allemande)
DL ₅₀	<u>D</u> ose <u>L</u> étale <u>M</u> oyenne
EmS	<u>E</u> mergency <u>S</u> chedules (Mesures de prévention des accidents pour les navires transportant des marchandises dangereuses)
EN	<u>E</u> uropäische <u>N</u> orm (Norme européenne)
IATA-DGR	<u>I</u> nternational <u>A</u> ir <u>T</u> ransport <u>A</u> ssociation - <u>D</u> angerous <u>G</u> oods <u>R</u> egulations (Association internationale du transport aérien – Règles concernant les marchandises dangereuses)
ICAO-TI	Technical Instructions For The Safe Transport of Dangerous Goods by Air (Instructions techniques pour le transport en sécurité des marchandises dangereuses par voie aérienne)
LOAEC	<u>L</u> owest <u>O</u> bserved <u>A</u> dverse <u>E</u> ffect <u>C</u> oncentration (concentration le plus bas d'effets nocifs observables)
LOAEL	<u>L</u> owest <u>O</u> bserved <u>A</u> dverse <u>E</u> ffect <u>L</u> evel (niveau le plus bas d'effets nocifs observables)
N.S.A.	<u>N</u> on <u>s</u> pecifié par <u>a</u> illeurs
N.O.S.	<u>N</u> ot <u>o</u> therwise <u>s</u> pecified
NF	<u>N</u> orme française
NOAEL	<u>N</u> o <u>O</u> bserved <u>A</u> dverse <u>E</u> ffect <u>L</u> evel (dose sans effet nocif observable)
OCDE	<u>O</u> rganisation de <u>c</u> oopération et de <u>d</u> éveloppement <u>e</u> conomiques (anglais: <u>O</u> rganization for <u>E</u> conomic <u>C</u> o-operation and <u>D</u> evelopment OECD)
PBT	<u>P</u> ersistent, <u>b</u> ioaccumulative and <u>t</u> oxic (persistant, bioaccumulable et toxique)
ppm	<u>P</u> arts <u>p</u> er <u>m</u> illion (parties par million)
REACH	<u>R</u> egistration, <u>E</u> valuation, <u>A</u> uthorisation and Restriction of <u>C</u> hemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	<u>R</u> èglement concernant le transport <u>I</u> nternational ferroviaire de marchandises <u>D</u> angereuses
TRGS	<u>T</u> echnische <u>R</u> egeln für <u>G</u> efahr <u>s</u> toffe (Règles techniques pour les substances dangereuses)
UE	<u>U</u> nion <u>E</u> uropéenne
UN	<u>U</u> nited <u>N</u> ations (Organisation des Nations unies)
UTC	Temps Universel Coordonné (anglais: Coordinated Universal Time)
vPvB	<u>V</u> ery <u>p</u> ersistent and <u>v</u> ery <u>b</u> ioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

16.3. Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) – Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité; version 4.0 (décembre 2022); <https://echa.europa.eu/documents>
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nome commercial: **Multisteril CD**

Élaboration/révision: 11/04/2024

Version: 3.3

Remplace la version: 3.2

- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) – Guide sur l'étiquetage et l'emballage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 Version 4.2 (03/2021);
<https://echa.europa.eu/documents>
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA), Substances enregistrées;
<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA), Inventaire des classifications et des étiquetages C&L; <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
- Institut de protection du travail de l'assurance accidents légale allemande (IFA): GESTIS-Banque de données sur les substances et GESTIS - Valeurs limites internationales;
<https://www.dguv.de/index.jsp>
- Office fédéral de l'environnement, division IV 2.4: Centre de documentation et d'information sur les substances dangereuses pour l'eau RIGOLETTO (catalogue des substances dangereuses pour l'eau);
<https://webrigoletto.uba.de/rigoletto>

16.4. Méthodes conformes à l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 pour l'évaluation des informations aux fins de classification

Méthode de calcul selon les critères de l'annexe I du règlement n° 1272/2008.

Détermination du point d'éclair selon EN ISO 2719:2002.

Mesure du pH.

Compatibilité matérielle et corrosivité dans des tests pratiques.

16.5. Conseils de formation

Veiller à fournir des informations, des instructions et une formation appropriées aux utilisateurs.

16.6. Indication des modifications

Les modifications par rapport à la version précédente sont marquées d'un trait dans la marge de gauche.

Les indications de la fiche de données de sécurité ne sont valables que pour le produit décrit en corrélation avec son utilisation conforme. Ces indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances au moment de la révision. Elles ont en particulier pour but de décrire notre produit du point de vue des dangers en émanant et les précautions de sécurité à prendre. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et de la qualité.